



CONSEIL MUNICIPAL

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU LUNDI 19 SEPTEMBRE 2022 à 19 h 30
à la Mairie**

Présidente de séance : Mme GUERIN Marie-Pierre, Maire de La Meilleraye de Bretagne

Présents : Mesdames GUERIN Marie-Pierre, CHANTOME Yannick, BELLIER Nathalie, VANRENTERGHEM Sylvie, THOMAZI Anne – ROUSSEL Laurence – LORAND Marie-Thérèse - Messieurs GICQUEL Jean-Yes, BERTIN Emmanuel, ROBERT Eric, JULIENNE Michel – PLOTEAU Samuel

Excuses- Absents : Mmes TRILLARD Réjane, BELLEIL Nicole, ROBERT Lucy – Mrs LEVEQUE Florian, MASSE Emmanuel, QUÉLENNEC Philippe

Nombre de membres du conseil municipal en exercice : 18

Nombre de présents : 12

Exprimés : 12

Date de convocation : 13 septembre 2022

Date d'affichage de la convocation : 13 septembre 2022

Secrétaire de séance : Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du CGCT, il est procédé à la nomination du secrétaire de séance. Madame Anne THOMAZI est désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal et accepte cette fonction.

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 18 juillet 2022
2. DPU
3. Communication du rapport d'activités 2021 de la Communauté de communes de Chateaubriant Derval
4. Pylône parking de l'Ecole privée : avenant à la convention avec Orange et bail de mise à disposition à Totem
5. Inventaire communal des bois à couper : cession de bois auprès des particuliers et à la société BEMA
6. Dissolution de l'association MEIL INFO : Don à la commune
7. Décision modificative au budget assainissement
8. Règlement de l'ensemble polyvalent concernant l'écran de projection
9. Informations prises par délégation du conseil municipal
10. Point sur les dossiers :
 - Travaux divers : Rue des Pohardières, point sur les panneaux de signalisation et divers travaux
11. Informations diverses :
 - Compte rendu de la commission fleurissement du 17 août 2022
 - Frelons asiatiques : intervention ou non de la commune chez les particuliers

- Point sur la rentrée scolaire
- Résultat du tirage au sort des jurés d'assises pour 2023
- Réfection du puits à la Corbière : doléance d'un riverain
- Bilan du forum des associations du 03 septembre
- Différentes dates de commissions à programmer (bulletin, commission agricole,...)

Point 1 : Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 18 juillet 2022 : Les membres du conseil municipal APPROUVE à L'UNANIMITE le procès-verbal relatif au Conseil municipal du 18 juillet 2022

Point n° 2 : Droit de préemption

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, DECIDE de ne pas exercer de droit de préemption sur les parcelles C 1273, 1275, 1883, d'une superficie totale de 527 m2, sises 58 rue des Frères Templé appartenant à la SCI MANO – 58 rue des Frères Templé en cette commune.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, DECIDE de ne pas exercer de droit de préemption sur les parcelles C 2016, 2017, 2019, 2023, 2024 d'une superficie totale de 1368 m2, sises 85 B, rue des Frères Templé appartenant à la Mr SAUTJEAU Jérôme 85 B, rue des Frères Templé en cette commune.

Point n° 3 : Communication du rapport d'activités 2021 de la Communauté de communes de Chateaubriant Derval

Vu le code général des collectivités territoriales et, notamment, son article 15211-39, la commune de La Meilleraye de Bretagne a été destinataire du rapport d'activités 2021 de la Communauté de Communes Châteaubriant – Derval.

Après cet exposé, le conseil municipal prend acte de la transmission du rapport annuel d'activités de la Communauté de Communes Châteaubriant Derval.

Point n° 4 : Pylône parking de l'Ecole privée : avenant à la convention avec Orange et bail de mise à disposition à Totem

Madame le Maire expose que par acte en date du 20 janvier 1982, l'Etat (Ministère des PTT auquel droit se trouve Orange aujourd'hui) a signé avec la Commune, une convention d'occupation d'un bien dont elle est propriétaire, pour y installer des Equipements Techniques comprenant un bâtiment Autocom affecté à la téléphonie fixe et à l'internet et un Pylône.

Ce contrat, conclu pour une durée initiale de 30 ans à compter du 20 janvier 1982, a pris la forme d'un prêt à usage.

Parcelle concernée : C 1747 – surface louée : 42 m2

Aux termes d'un traité d'apport, **Orange** a apporté sa branche d'activité liée aux infrastructures passives (pylônes notamment) à sa filiale dénommée **TOTEM France**.

Pour ce, il est nécessaire de :

- o Passer un avenant entre la commune et Orange pour soustraire de la convention initiale l'emprise du pylône, reste l'autocom d'une surface de 22 m2
- Conclure un bail portant mise à disposition d'un terrain de 20 m2 à TOTEM France à compter du 1^{er} octobre 2022 consenti pour une durée de 12 ans

Le conseil municipal, après en délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- d'accepter les termes de l'avenant entre la commune et Orange
- d'accepter les termes du bail entre la commune, Orange et TOTEM

- autorise Madame le Maire à signer les documents précités joints en annexe

Point n° 5 : Inventaire communal des bois à couper : cession de bois auprès des particuliers et à la société BEMA

Suite à l'inventaire, réalisé par Mr PLOTEAU Samuel, conseiller municipal,

Madame le Maire expose que le Conseil municipal peut décider de vendre les bois issus de la forêt communale à des particuliers sachant que la revente de ce bois acquis est interdite.

Cette vente de bois de chauffage à des particuliers est appelée « cession »

Les bénéficiaires doivent signer un contrat de vente et s'acquitter du prix de vente défini par délibération du conseil municipal du 8 juin 2016 comme suit en fonction des essences :

- au prix de 10 € le stère de peuplier, sapin, bouleau et autres
- au prix de 16 € le stère de châtaigner – frêne
- au prix de 20 € le stère de chêne, platane

Sur proposition de Madame le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE les termes du contrat de vente annexé à la présente délibération

AUTORISE Madame le Maire à signer le contrat de vente

Vente de bois sur pied – peupleraie cadastrée YZ 37 à la société BEMA - NOZAY

Suite à une rencontre avec la SARL BEMA – Nozay (L.A), une offre d'exploitation pour la parcelle ZY 0037 a été proposée, en effet les peupliers arrivent en fin de vie et certains commencent à dépérir. Le prix d'achat en bloc des peupliers sur pied est estimé à 14 400,00 € H.T par la société.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

ACCEPTE la proposition de BÉMA – Nozay (LA.) pour cette offre de prix.

Point n° 6 : Dissolution de l'association MEIL INFO : Don à la commune

Madame le Maire informe le conseil municipal que l'association « Meil Info » a été dissoute et qu'à la liquidation des comptes, le bureau de ladite association, a décidé de faire don à la commune de 483,82 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE le don de Meil Info d'un montant de 483,82 €

Point n° 7 : Décision modificative au budget assainissement

Considérant qu'il y a lieu d'ajuster les crédits au budget assainissement 2022

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte la décision modificative n° 1 pour l'exercice 2022 arrêtée tant en dépenses qu'en recettes à savoir :

- Section de fonctionnement :

<u>Imputation</u>	<u>DEPENSES</u>	<u>Imputation</u>	<u>RECETTES</u>
D F 618 - Divers	+ 10 000 €	R F 704 – Travaux	+ 10 000 €
TOTAL	10 000 €	TOTAL	10 000 €

Point n° 8 : Règlement de l'ensemble polyvalent concernant l'écran de projection
Report réunion du conseil municipal de novembre 2022

Point n° 9 : Informations prises par délégation du conseil municipal

Date	Désignation	Lieu ou projet	Titulaire du marché	Montant HT
06/07/2022	Scanner	Mairie	BLS	316 €
20/07/2022	Modules toilettes publiques Table de ping-pong et table d'échec	Parc des Lavandières	MAVASA	1 951 € 1 428 €
26/07/2022	2 sapins illuminés	devant la mairie	HTP	1 216 €
25/7/2022	porte 1 vantail	Ecole publique	Sarl PLUMEJEAU	2 180 €
06/09/2022	PATA 4 tonnes	Voirie communale	SAUVAGER	4 080 €
07/09/2022	Marquage cour de l'école et mobilier Diverses signalisations	Ecole publique Parc des lavandières, rue des étangs, école privée	LSP	2 217 € 724 €

Mouvement Exercice 2022		Date	Tiers	Montant
2 / 8(R)	RENOUVELLEMENT CONCESSION CIMETIERE P	25/01/2022	JAMBU - PATRICK (code : 958)	100,00
2 / 9(R)	RENOUVELLEMENT CONCESSION CIMETIERE P	25/01/2022	GOUDE - MARYVONNE (code : 959)	100,00
10 / 138(R)	RENOUVELLEMENT CONCESSION - TRENTENAI	23/02/2022	LOGEAS - ELISABETH (code : 967)	60,00
10 / 139(R)	RENOUVELLEMENT CONCESSION - TRENTENAI	23/02/2022	BUTON - ODILE (code : 966)	70,00
10 / 140(R)	RENOUVELLEMENT CONCESSION - TRENTENAI	23/02/2022	BARREAU - MONIQUE (code : 972)	70,00
10 / 141(R)	RENOUVELLEMENT CONCESSION CIMETIERE F	23/02/2022	CIRON - CLAUDE (code : 965)	100,00
14 / 256(R)	RENOUVELLEMENT QUINZE ANS - CONCESSION	10/03/2022	BOISTEAU - JEAN-LUC (code : 975)	100,00
14 / 257(R)	RENOUVELLEMENT -CONCESSION CIMETIERE -	10/03/2022	ROUL - BARTHELEMY (code : 976)	100,00
14 / 258(R)	RENOUVELLEMENT CONCESSION CIMETIERE -	10/03/2022	DABOUIS - MARIE-ANNE (code : 971)	100,00
36 / 648(R)	ACHAT CONCESSION CIMETIERE TRENTENAIRE	13/06/2022	MASSE - Maryannick (code : 991)	150,00
36 / 649(R)	ACHAT CONCESSION DE CIMETIERE - CONCES	13/06/2022	BIORET - Marie-Aline (code : 992)	200,00
47 / 798(R)	RENOUVELLEMENT CONCESSION DE CIMETIER	03/08/2022	LETORT - MARYVONNE (code : 1012)	100,00
Total Mouvements				1 250,00

POINT SUR LES DOSSIERS

- Tx rue des Pohardières : réunion avec l'entreprise SAUVAGER le 13 septembre et réunion publique le 30 septembre dernier où une quinzaine de riverains étaient présents : présentation des travaux et du planning

INFORMATIONS DIVERSES

- Compte rendu de la commission fleurissement du 17 août 2022 concernant le parc des Lavandières : à venir le fleurissement à proximité du lavoir et des sanitaires, plantation d'arbres et déplacement de certains équipements du parcours de santé.

- Frelons asiatiques : la commune n'interviendra plus chez les particuliers
- Point sur rentrée scolaire

	Elèves de la maternelle	Elèves du primaire	TOTAL
Ecole publique	39	69	108
Ecole privée	30	42	72
TOTAL des effectifs	69	111	180

- Résultat du tirage au sort des jurés d'assises 2023
- Le tirage au sort effectué sur la liste électorale a désigné, pour figurer sur la liste des personnes susceptibles de siéger en 2023 en qualité de juré auprès de la Cour d'Assises de Loire-Atlantique : -
 - o - Madame DERVAL Annie
 - o - Monsieur BOUCHERIE Christian
 - o - Monsieur MASSÉ Emmanuel
- Réfection du puits à la Corbière : Mr PENNANGUER se propose de le restaurer en lui fournissant les matériaux nécessaires
- Une première tranche des travaux concernant la reprise des concessions dans le cimetière a été effectuée mercredi 14 septembre dernier par la Société ELABOR.

BILAN du Forum des Associations 2022

- Date de la réunion avec les associations pour calendrier 2023 et FORUM :
jeudi 6 octobre 2022

Différentes dates de commissions programmées

- Information : pour la préparation de l'info flash d'octobre à décembre annonçant les manifestations : le 26 septembre 2022 à 18 h
- Commission agricole : réunion avec les agriculteurs qui sera programmée fin novembre 2022

Prochaine réunion du conseil municipal : **17 octobre 2022**

Après avoir épuisé l'ordre du jour, Madame le Maire clôt la séance.

Le secrétaire de séance



Anne THOMAZI

Le Maire,



Marie-Pierre GUERIN

